



## diffamation sur Google

Par **vttiste**, le **09/04/2019** à **16:58**

Bonjour,

Mon fils avait enregistré il y a plus d'un an sur Google un avis sur un de ses professeur :

"Madame. X est la pire prof de vente"

Il vient d'être convoqué à ce sujet par son lycée qui veut déposer plainte pour diffamation.

Si cet avis était bien sûr stupide et mentionné à chaud, faisant sans doute suite à une réprimande du professeur.

Selon vous, le dépôt de plainte est-il justifié ; n'est-il pas excessif par rapport à la phrase ?

Je précise que mon fils était mineur lors de la diffusion de ce message, qu'il avait bien entendu oublié depuis et qu'il l'a supprimé dès qu'il a eu connaissance du problème.

Par **tomrif**, le **10/04/2019** à **00:21**

Bonjour,

le délai de prescription est de 3 mois pour la diffamation (voir <http://www.loi1881.fr/prescription-diffamation-injure-3-mois> ), donc si une plainte est seulement envisagée et qu'il n'y a pas eu passage à l'acte, c'est fini.

sur le fond, aucune diffamation dans cette phrase. la liberté d'expression permet d'émettre une opinion critique.